

**Communiqué de presse**

Paris, le 5 décembre 2025

**Favoriser l'inclusivité des personnes en situation de handicap :  
Le FIR publie un livre blanc**

Le FIR publie aujourd'hui le livre blanc « Finance durable & handicap », fruit du groupe de travail lancé au sein du FIR avec le soutien du Fonds de Garantie des Victimes et de Malakoff Humanis sur la question du handicap.

Selon l'OMS, 16% de la population mondiale vit avec une forme de handicap, cependant seulement 20% des handicaps sont visibles et 80% sont acquis au cours de la vie. Les nombreux freins que rencontrent au quotidien les personnes en situation de handicap limitent leur accès à la formation, aux services administratifs, aux soins ainsi qu'à l'emploi. Malgré la multiplicité des dispositifs réglementaires, l'égalité réelle entre personnes en situation de handicap et valides reste encore hors de portée. En conséquence, certaines dépendent de leurs aidants, qui eux-mêmes rencontrent des difficultés à concilier leur rôle d'accompagnant avec leur activité professionnelle.

Considérant ces difficultés, le groupe de travail avait pour objectif d'améliorer les critères d'évaluation des entreprises en matière de pratiques, produits et services favorisant la considération et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Afin de répondre à cet objectif, le livre blanc propose une définition du handicap, présente les difficultés liées et le cadre réglementaire existant avant de décrire les bonnes pratiques identifiées des entreprises. Le livre blanc se termine par une série de recommandations et de propositions d'indicateurs utiles aux investisseurs responsables dans le cadre de l'application de leurs critères de sélection et de leur dialogue avec les entreprises.

Maud Colin-Livet, directrice de l'ISR au Fonds de Garantie des Victimes et pilote du groupe de travail déclare : « *Le handicap concerne nombre d'entre nous, que ce soit personnellement ou à travers nos proches – famille, amis ou collègues. C'est un sujet encore trop souvent source de malaise, parfois même tabou. En s'y engageant pleinement, les membres du groupe de travail ont rencontré des entreprises et des associations à la fois investies et remarquablement innovantes.* »



---

**Contact presse :**

FIR : Béatrice Passedat [beatrice.passedat@frenchsif.org](mailto:beatrice.passedat@frenchsif.org)

Tél. : + 33 (0)1 40 36 61 58

**À propos du FIR :**

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties-prenantes fondée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et de développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR: investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs,

organisations de place, syndicats, ONGs, associations ainsi que des personnalités qualifiées : avocats, journalistes, universitaires... Le FIR est un acteur du dialogue et de l'engagement avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable (Briefs investisseurs, études thématiques, questions écrites aux assemblées générales du CAC 40...). Le Forum est également le promoteur de la Semaine de la finance responsable qui se tient chaque année à l'automne. Il organise avec les Principles for Responsible Investment (PRI), les Prix « Finance et développement durable » qui récompensent les meilleurs travaux universitaires européens. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. [www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)

**À propos du Fonds de Garantie des Victimes :**

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général : indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'actes de terrorisme, d'infractions de droit commun et d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance ou inconnus. Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI). Près de 400 collaborateurs sont mobilisés aux côtés des victimes afin de les aider à faire valoir leur droit à la réparation des atteintes à leur personne, sur les plans économique et personnel et les accompagnent dans leur reconstruction, notamment à travers le déploiement de solutions concrètes (aménagement du domicile, portage de repas, aide au retour à l'emploi, etc.). Un recours contre les auteurs des faits est exercé. En 2024, le Fonds a pris en charge plus de 110 000 victimes et a versé 830 millions d'euros d'indemnités.